

MicroSave-Africa

Une initiative CGAP/DFID/PNUD

« Développer des services financiers de qualité pour les pauvres »

Shelter Afrique Building, Mamlaka Road, P.O. Box 76436, Nairobi, Kenya

Tél. : 254 (0)2 724801/724806/726397 Fax : 254 (0)2 720133 E-mail : msa@MicroSave-Africa.com, site web : www.MicroSave-Africa.com

« L'épargne des pauvres et ses risques relatifs »

Graham A.N. Wright et Leonard Mutesasira

Janvier 2001 (pour la version originale)

Traduction française octobre 2003

« L'épargne des pauvres et ses risques relatifs »

Graham A.N. Wright et Leonard Mutesasira

Rapport résumé

Contexte :

Les institutions de microfinance (IMF) prennent progressivement conscience du besoin de fournir des services d'épargne – à la fois pour offrir un service utile à leurs clients et pour disposer d'une source de capital à long terme. On observe donc un intérêt grandissant pour l'épargne, que Vogel (1984) a appelé la « moitié oubliée » de la microfinance. En conséquence de ce récent intérêt pour les services d'épargne, les banques centrales, les bailleurs de fonds, les consultants et les IMF investissent beaucoup de temps et d'énergie dans le développement de systèmes destinés à régler et à superviser l'offre de services d'épargne par les IMF.

Dans leur volonté de régler les IMF (ou toute autre institution financière), les banques centrales poursuivent deux objectifs primaires :

1. protéger l'intégrité du système financier du pays (c'est-à-dire créer une protection contre le « risque systémique ») et
2. protéger les déposants dans un contexte de diffusion asymétrique de l'information (c'est-à-dire garantir la protection des déposants contre une perte de leur épargne en cas de défaillance des institutions financières).

Dans la plupart des pays (à l'exception de l'Indonésie, du Bangladesh et, éventuellement, de la Bolivie), les IMF n'ont de toute façon pas encore atteint une échelle, ni un degré de pénétration du marché susceptible de représenter un risque systémique. Ainsi, les banques centrales invoquent une volonté, fort louable, de « protéger les déposants » pour justifier leurs efforts de réglementation et de supervision.

Les pauvres disposent d'un accès limité aux services financiers formels ou semi-formels (c'est d'ailleurs le principe fondateur du secteur de la microfinance). En dehors des IMF, les pauvres disposent donc de très peu d'alternatives de services formels. Si les IMF ne sont pas autorisées à leur proposer des services d'épargne, ils sont contraints de recourir au secteur informel pour épargner.

Il est clair, et désormais généralement admis, que les pauvres veulent et doivent épargner, et qu'ils trouvent de toute façon des moyens de le faire. Il est en outre de plus en plus évident que les pauvres sont confrontés à un environnement extrêmement risqué lorsqu'ils épargnent dans le cadre du secteur informel. Ainsi, lorsque l'on aborde la question du risque inhérent à l'épargne des pauvres, celui-ci doit nécessairement être évalué sur une base relative. Très souvent, tous les systèmes d'épargne disponibles pour les pauvres sont risqués ... les pauvres sont donc confrontés à des décisions concernant le *risque relatif* (ou la sécurité/sûreté relative) des divers systèmes semi-formels et informels auxquels ils ont accès.

Objectif de l'étude :

L'objectif primaire cette étude est de quantifier le risque relatif encouru par les pauvres lorsqu'ils épargnent dans les secteurs formel, semi-formel et informel. Plus spécifiquement, les questions suivantes ont été posées :

1. Quels sont les systèmes/services d'épargne formels, semi-formels et informels auxquels les pauvres ont recours (s'ils épargnent) ?
2. Quelles ont été les sommes épargnées par les pauvres dans ces divers systèmes au cours de l'année passée ?
3. Combien d'argent ont-ils perdu sur cette même période dans les divers systèmes ?

Méthodologie :

MicroSave-Africa a puisé dans sa vaste base de données qualitatives existante (comprenant plus de 500 entretiens de groupe [avec des groupes de 6 à 8 personnes en moyenne] et 200 entretiens approfondis supplémentaires, menés individuellement) et a complété ces données par 19 discussions thématiques de groupe et séances de méthodes accélérées de recherche participative spécialement conçues pour cette étude. Ce travail qualitatif a été complété par une composante quantitative. Nous avons chargé une société privée d'étude de marché, Research International, de la partie quantitative de l'étude, qui reposait sur 1 500 entretiens individuels avec des personnes adultes des régions centrale, orientale et occidentale de l'Ouganda.

Faiblesse des données :

Comme c'est le cas avec toutes les études quantitatives concernant des informations financières, les données doivent être traitées avec prudence et attention. Pour des raisons très diverses, certaines personnes interrogées sur- ou sous-évaluent volontairement les transactions financières – ici, les sommes épargnées ou perdues. Dans d'autres cas, de par la nature même des systèmes d'épargne utilisés (en particulier ceux régis par un accord en cours, tels que les fonds d'assurance décès, les associations cumulatives d'épargne et de crédit et les coopératives de crédit), il est très difficile pour les personnes interrogées de savoir si elles ont perdu de l'argent, et plus particulièrement d'évaluer exactement leurs pertes réelles. Enfin, lorsqu'on parle d'épargne, il importe de toujours distinguer entre les « stocks » d'épargne (épargne en tant que résultat – le solde/montant d'épargne présent sur un compte/dans un système) et les « flux » d'épargne (épargne en tant qu'action – le processus d'épargner pour créer des stocks). Cette enquête s'est concentrée sur le processus d'épargne – c'est-à-dire sur les montants que les gens épargnaient dans les différents systèmes, par opposition aux stocks d'épargne qu'ils détenaient. Malgré cela, on peut supposer que certaines personnes interrogées parlaient en fait des stocks d'épargne qu'elles détenaient dans les divers systèmes.

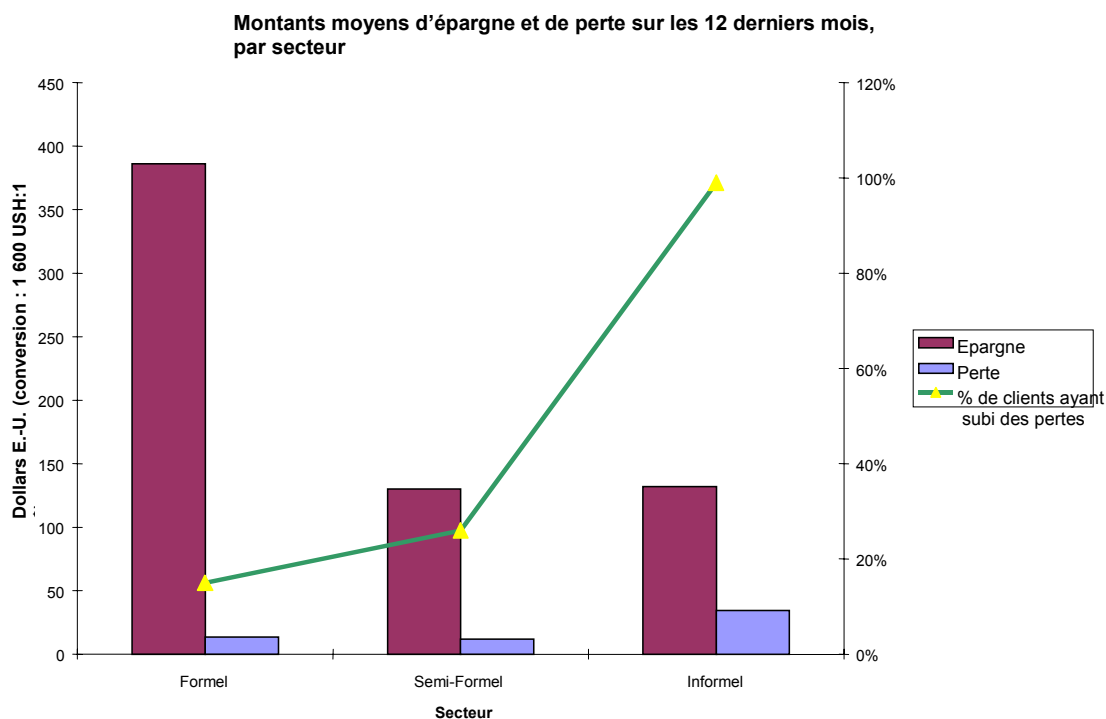
Afin d'atténuer l'effet de ces facteurs et d'accéder à une compréhension approfondie de la problématique, nous nous sommes fondés sur :

- 1) un questionnaire conçu, testé et appliqué avec soin et attention, ainsi que les compétences des professionnels d'une société internationale d'étude de marché ;
- 2) la vaste base de données issue du travail réalisé au cours des deux dernières années par *MicroSave-Africa* sur l'épargne en Ouganda, ainsi qu'une étude qualitative spécialement conçue pour explorer ce type de problématiques.

Résultats :**Pertes – situation générale :**

Selon les résultats de l'enquête, 99 % des clients du secteur informel disent avoir subi des pertes, contre 15 % de ceux du secteur formel et 26 % de ceux du secteur semi-formel. Ainsi le secteur formel, pour ceux qui ont la chance d'y avoir accès, est plus sûr, en termes de probabilité de perte comme en termes de perte relative (montant perdu rapporté au montant épargné). Ceux qui, faute d'alternative, sont obligés d'opter pour le secteur informel, sont pratiquement assurés de perdre de l'argent – probablement un quart de leur épargne environ.

Les personnes ayant accès au secteur formel disent avoir épargné trois fois plus (386 dollars) au cours des 12 derniers mois que ceux qui recourent aux secteurs semi-formel et informel. De même, les personnes qui épargnent



dans le secteur formel rapportent une incidence de perte (15 %) et un taux de perte (3,5 %) moins élevés au cours des 12 derniers mois. La quasi-totalité (99 %) des personnes ayant recours au secteur informel disent avoir perdu de l'argent dans ce secteur, en moyenne perdu 22 % des montants épargnés au cours de l'année.

Pertes dans le secteur formel (banques commerciales, fonds de pension, etc.) :

15 % des personnes épargnant dans le secteur formel ont perdu de l'argent dans ce secteur au cours de l'année. En moyenne, ils ont perdu environ 18 000 USH (11 dollars) soit 3 % des 618 000 USH (386 dollars) épargnés en moyenne dans ce secteur durant l'année. Ce taux élevé de perte dans les banques formelles – pourtant explicitement couvertes par le système d'assurance des dépôts de la Banque d'Ouganda – a de quoi surprendre : il est probablement dû à la confusion causée par la fermeture de la Co-operative Bank au cours de l'année. Plusieurs personnes interrogées ont rencontré des problèmes en tentant de récupérer leur épargne auprès de cette banque. Soit les soldes à verser calculés par la banque étaient nettement inférieurs à ceux que les clients avaient enregistrés dans leur livret d'épargne, soit le processus de recouvrement de leurs avoirs a été tellement long (avec de nombreux déplacements pour se rendre dans les locaux de la banque) qu'il est venu à bout du peu d'épargne dont ils disposaient.

Pertes dans le secteur semi-formel (IMF, COOPEC, etc.) :

26% des personnes épargnant dans le secteur semi-formel ont perdu de l'argent dans ce secteur au cours de l'année. En moyenne, elles ont perdu environ 19 000 USH (12 dollars), soit 9 % des 210 000 USH (131 dollars) épargnés en moyenne dans ce secteur au cours de l'année. 14 % des personnes interrogées ont épargné auprès d'une IMF au cours de l'année, dont 90 % auprès d'une IMF appliquant un système de prêt de groupe. Parmi ces derniers, l'incidence de perte d'épargne est apparemment élevée (27 %), mais les montants de perte moyens sont relativement modérés (7 % de l'épargne réalisée au cours de l'année). La majeure partie des pertes d'épargne subies dans les IMF fonctionnant avec un système de groupe semble résulter du système de garantie par le groupe et de l'utilisation de l'épargne des membres pour rembourser une partie des prêts des membres insolvables.

Pertes dans le secteur informel (épargne en nature, à domicile, clubs d'épargne, AREC, ACEC, etc.) :

Les pertes dans le secteur informel se caractérisent par une incidence très élevée et des proportions de perte très variables en pourcentage des montants épargnés. Il est intéressant d'observer que les formes d'épargne les plus risquées sont aussi les plus populaires : l'épargne en nature et l'épargne à domicile sont les méthodes les plus courantes et celles qui présentent le taux et les niveaux de perte les plus élevés, en chiffres absolus et relatifs.

L'épargne en nature est la forme la plus répandue d'épargne informelle : 82 % de l'échantillon ont opté pour cette solution, pour une somme d'épargne moyenne de 434 000 USH (271 dollars). De tous les systèmes d'épargne informels, l'épargne en nature est le plus populaire et attire les montants d'épargne les plus élevés – seules les institutions financières du secteur formel attirent des sommes similaires ou supérieures.

68 % de l'échantillon ont pratiqué l'*épargne à domicile* au cours de l'année, et, parmi eux, 68 % ont subi des pertes. En moyenne, ils ont perdu 38 000 USH (24 dollars), soit 26 % du montant moyen épargné au cours des 12 derniers mois. Dans 45 % des cas, cette perte a résulté des petites dépenses quotidiennes de la personne interrogée elle-même ou de sa famille. Dans 27 % des cas, elle était due aux demandes d'aide de parents et amis et, dans 13 % des cas, à des vols.

De nombreux pauvres concluent des *arrangements réciproques*, consistant à épargner en prêtant de l'argent. Le prêt à un voisin ou à un proche à une date donnée fonde un arrangement réciproque en vertu duquel ce voisin ou ce proche prêtera à une date ultérieure en cas de besoin. Le prêt réciproque comme forme d'épargne présente un autre avantage : l'argent est alors hors de portée des maris et parents intéressés et de la tentation des dépenses superflues – en général, il n'est remboursé qu'en cas d'urgence réelle. Parmi l'échantillon d'étude, 41 % des personnes interrogées ont épargné par le biais des arrangements de prêt réciproque. Cependant, il s'agit de toute évidence d'une forme d'épargne risquée – elle dépend du bon vouloir de la personne à qui on prête et des liquidités dont elle dispose. Avec un taux de perte de 69 % dans cet échantillon, il semblerait que ce bon vouloir et ces liquidités ne soient pas toujours présents.

On observe qu'une part relativement faible (23 %) de l'échantillon a participé à une association rotative d'épargne et de crédit (AREC) au cours des 12 derniers mois. De plus, les montants épargnés sont relativement faibles – 139 000 USH (87 dollars) en moyenne, soit 2 700 USH (2 dollars) par semaine. Etant donné la simplicité et la réputation de ces associations, on peut également s'étonner de l'incidence de perte assez élevée (27 %) parmi les utilisateurs des AREC.

Discussion et conclusions :

Signification pour les banques centrales :

Il est évident que les banques commerciales et les quelques grandes IMF qui ont acquis un statut les plaçant sous la supervision d'une banque centrale ne seront jamais en mesure de proposer des services d'épargne aux pauvres dans les régions rurales isolées. En fait, on observe même une tendance contraire, avec des fermetures toujours plus nombreuses d'agences rurales de banques commerciales dans toute l'Afrique. Un certain esprit créatif et une certaine souplesse sont nécessaires pour remédier à ce problème. Il ne suffit pas de dire « Nous ne pouvons garantir la sécurité de vos dépôts dans des institutions non surveillées, donc vous ne pouvez pas leur confier votre épargne » – cela ne fait que contraindre les gens à se tourner vers (ou à rester dans) le secteur informel, très risqué.

Pendant trop longtemps, les dirigeants des banques centrales ont considéré la protection des déposants en termes absolus. L'expérience vécue par de nombreux clients de la Co-operative Bank en Ouganda démontre que la protection absolue des déposants est pratiquement impossible. De plus, et c'est là le plus important, ***lorsque l'on aborde la « sécurisation des dépôts des pauvres », il est essentiel de penser en termes de risque relatif plutôt qu'en termes de risque absolu.*** De la même façon que les riches prennent des décisions d'investissement et d'épargne sur la base du risque et du rendement relatifs des diverses solutions qui s'offrent à eux, les pauvres sont constamment confrontés à la nécessité d'évaluer le risque relatif des options d'épargne limitées dont ils disposent.

Signification pour le secteur de la microfinance :

On pourrait penser que les petites IMF sont des institutions risquées, où l'épargne n'est pas en sécurité. Cependant, comme le montre l'analyse exposée plus haut, en termes relatifs, elles s'avèrent dans bien des cas beaucoup plus sûres que les mécanismes informels les plus courants que les pauvres sont contraints d'utiliser du fait des politiques interdisant aux IMF de mobiliser de l'épargne. De plus, les services d'épargne jouent un rôle important dans la gestion des entreprises et des ménages, et beaucoup de pauvres prendraient volontiers le risque de miser sur une petite IMF, avec une durée de vie de quelques années, fournissant un service utile.

A ce jour, les banques centrales et les « maîtres » de la microfinance ont été plutôt avares de réflexions sur la façon d'optimiser la sécurité des dépôts des pauvres dans les petites IMF – en général, ils préfèrent, pour garantir cette sécurité, interdire purement et simplement aux IMF de fournir des services d'épargne. Ce faisant, ils ignorent les besoins et les attentes des clients des IMF. De plus, en particulier dans les zones rurales isolées, les systèmes communautaires, possédés en propre et gérés par les utilisateurs, constituent très souvent la seule solution durable qui s'offre aux pauvres pour accéder à des services financiers. Chercher à les supprimer par des réglementations ne fera que contraindre ce secteur potentiellement important du secteur financier rural à la clandestinité – hors de portée des seuls programmes de formation et d'assistance technique qui pourraient renforcer les institutions et protéger les dépôts que bon nombre d'entre elles continueront de toute façon à accepter.

Cela ne signifie pas qu'aucun effort ne doit être fait pour démasquer et fermer les institutions semi-formelles qui cherchent délibérément à dépouiller les pauvres de leur épargne. Cependant, il est nécessaire de reconnaître que l'interdiction aveugle et draconienne de la mobilisation de l'épargne :

n'empêche pas ces institutions de s'implanter dans des régions où il n'existe pas (ou pratiquement pas) d'alternatives formelles/semi-formelles pour les pauvres – comme c'est le cas dans la majeure partie de l'Afrique rurale,

ni ne protège l'épargne des pauvres, mais au contraire les contraint à se tourner vers (ou à demeurer dans) des systèmes informels présentant un risque relatif élevé.

Au vu du caractère très risqué de l'épargne dans le secteur informel, il serait probablement plus avisé d'aider les clients à mieux appréhender le risque relatif de l'épargne dans ces institutions semi-formelles. Par ailleurs, les résultats de cette étude montrent que les pauvres accordent une importance réelle au fait que les institutions soient

tenues de rendre des comptes à un organe de supervision externe. De toute évidence, ce type d'obligation renforce la confiance des pauvres dans l'institution et facilite les activités de mobilisation de l'épargne de cette dernière. Ainsi, les IMF sérieuses du secteur semi-formel devraient souhaiter cette supervision externe.

En premier lieu, il importe d'améliorer la supervision interne (systèmes comptables, contrôle interne, gouvernance, transparence adéquate pour permettre aux membres de prendre leurs propres décisions concernant les risques associés à l'épargne dans l'institution, etc.). Parallèlement, le secteur de la microfinance doit chercher des modes alternatifs et adéquats de supervision externe, de préférence un système volontaire fondé sur des organes décentralisés non gouvernementaux. C'est un domaine qui reste encore très peu exploré par le secteur et qui requiert une attention accrue à l'avenir.

Cela dit, les pauvres ne peuvent attendre la mise en place du système parfait pour protéger leurs dépôts ... en fait, les expériences du secteur commercial formel démontrent que ce système parfait n'existe pas. Dans l'immédiat, il est préférable de donner le choix aux pauvres plutôt que de les précipiter ou de les abandonner dans les environnements d'épargne à haut risque qui constituent actuellement leur seule alternative. Nous devons toutefois chercher à les informer sur ce choix, afin qu'ils puissent prendre des décisions autonomes concernant les options disponibles et les risques relatifs que représente chacune d'entre elles.

L'épargne des pauvres et ses risques relatifs

Graham A.N. Wright¹ et Leonard Mutesasira²

Contexte :

Les institutions de microfinance (IMF) prennent progressivement conscience du besoin de fournir des services d'épargne – à la fois pour offrir un service utile à leurs clients et pour disposer d'une source de capital à long terme. On observe donc un intérêt grandissant pour l'épargne, que Vogel (1984) a appelé la « moitié oubliée » de la microfinance. En conséquence de ce récent intérêt pour les services d'épargne, les banques centrales, les bailleurs de fonds, les consultants et les IMF investissent beaucoup de temps et d'énergie dans le développement de systèmes destinés à réglementer et à superviser l'offre de services d'épargne par les IMF. Comme le soulignent Christen et Rosenberg (2000), les motivations pour s'engager dans ce débat toujours plus vaste sur la réglementation et la supervision sont très variées, de celles des IMF-ONG qui cherchent à obtenir des licences pour accéder aux dépôts du public, à celles des autorités locales inquiètes de l'apparente faiblesse des IMF ou des taux d'intérêt qu'elles facturent, qu'elles jugent assimilables à de « l'exploitation ». Cependant, pour une grande part, le mouvement en faveur de la réglementation et de la supervision des IMF a été initié par les organismes de bailleurs de fonds. Ces organismes, sont soit désireux de faire des IMF des acteurs à part entière des « systèmes financiers » nationaux (acteurs réglementés et supervisés par une autorité centrale), soit simplement préoccupés par les activités de mobilisation de l'épargne des IMF (et du risque qu'elles font courir à la réputation des bailleurs en cas de défaillance).

Dans leur volonté de réglementer les IMF (ou toute autre institution financière), les banques centrales poursuivent deux objectifs primaires :

1. protéger l'intégrité du système financier du pays (c'est-à-dire créer une protection contre le « risque systémique ») et
2. protéger les déposants dans un contexte de diffusion asymétrique de l'information (c'est-à-dire garantir la protection des déposants contre une perte de leur épargne en cas de défaillance des institutions financières).

Dans la plupart des pays (à l'exception de l'Indonésie, du Bangladesh et, éventuellement, de la Bolivie), les IMF n'ont de toute façon pas encore atteint une échelle, ni un degré de pénétration du marché susceptible de représenter un risque systémique. Ainsi, les banques centrales invoquent une volonté, fort louable, de « protéger les déposants » pour justifier leurs efforts de réglementation et de supervision. Comme les IMF entendent servir « les pauvres », le risque supporté par les déposants est une question particulièrement sensible ; ceux qui prônent une réglementation et une supervision fortes de la mobilisation de l'épargne par les IMF agitent le spectre de la « perte de l'épargne de toute une vie » qui menace les pauvres. Partant de là, ils se prononcent en faveur d'une interdiction pour les IMF de proposer des services d'épargne tant qu'elles ne sont pas correctement réglementées et supervisées et que les déposants ne sont pas correctement protégés.

¹ Graham A.N. Wright est directeur du programme *MicroSave-Africa* (initiative conjointe du CGAP, de DFID et du PNUD), associé de recherche à l'Institute of Development Policy and Management (IDPM) de l'université de Manchester et président du groupe de travail du CGAP sur la mobilisation de l'épargne. Cependant, les idées formulées dans ce document ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CGAP, de DFID, du PNUD ou de l'IDPM.

² Leonard K. Mutesasira est coordinateur de la recherche et de la formation pour l'initiative *MicroSave-Africa* du CGAP/DFID/PNUD. Cependant, les idées formulées dans ce document ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CGAP, de DFID ou du PNUD.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Elizabeth Rhyne, qui a fourni un excellent travail de révision et de critique de la version provisoire de ce rapport – son avis éclairé nous a été extrêmement précieux. Notez cependant qu'elle ne soutient pas nécessairement les conclusions tirées de cette étude.

Tout cela est bien sûr excellent en théorie, mais en pratique, il apparaît très clairement que la plupart des banques centrales ont déjà beaucoup de mal à superviser efficacement le secteur formel des banques commerciales classiques (Wright, 2000). Wright risque même l'observation suivante : « On ne peut que s'inquiéter du risque de voir les banques centrales, qui manquent déjà des ressources et des capacités nécessaires pour superviser le secteur bancaire commercial formel, se trouver hors de capacité de superviser un grand nombre d'IMF, dont les activités sont généralement méconnues et mal comprises par leurs services. ... Tout en reconnaissant le bien fondé de règles de base pour maximiser la sécurité des dépôts, penser qu'un système de réglementation et de supervision par les banques centrales suffirait *de facto* à sécuriser les dépôts des pauvres relève d'un optimisme naïf ». De plus, il n'est pas réellement prouvé que le fait d'interdire à des IMF non supervisées de fournir des services d'épargne se traduise nécessairement par une sécurité accrue pour l'épargne des pauvres.

Les pauvres disposent d'un accès limité aux services financiers formels ou semi-formels (c'est d'ailleurs le principe fondateur du secteur de la microfinance). En dehors des IMF, les pauvres disposent donc de très peu d'alternatives en matière de services formels. Si les IMF ne sont pas autorisées à proposer des services d'épargne aux pauvres, ces derniers sont obligés de recourir au secteur informel pour épargner.

Il est clair, et désormais généralement admis, que les pauvres veulent et doivent épargner, et qu'ils trouvent de toute façon des moyens de le faire (cf. par exemple Miracle et Cohen, 1980 ; Adams et Fitchett, 1992 ; Robinson, 1994 ; Rutherford, 1999 ; Rutherford 1999/2000 et Wright 2000a). De plus, les travaux qualitatifs de *MicroSave-Africa* (Rutherford, 1999 ; Mutesasira, 1999 ; Wright 2000 ; Mutesasira et Wright, à paraître, etc.) montrent de plus en plus clairement que les pauvres sont confrontés à un environnement extrêmement risqué lorsqu'ils épargnent par le biais du secteur informel.

Ainsi, lorsque l'on aborde la question du risque inhérent à l'épargne des pauvres, celui-ci doit nécessairement être évalué sur une base relative. Très souvent, tous les systèmes d'épargne disponibles pour les pauvres sont risqués ... les pauvres sont donc confrontés à des décisions concernant le *risque relatif* (ou la sécurité/sûreté relative) des divers systèmes semi-formels et informels auxquels ils ont accès.

MicroSave-Africa a souhaité quantifier les risques relatifs encourus par les pauvres lorsqu'ils épargnent auprès des secteurs formel, semi-formel et informel, afin que ces informations puissent étayer les décisions des banques centrales et leur permettre d'établir des réglementations fondées sur des données empiriques. Cette étude a été conçue pour évaluer l'ampleur des pertes subies par les pauvres dans les secteurs formel, semi-formel et informel. Ce rapport examine les résultats d'une enquête à grande échelle et de travaux qualitatifs détaillés, afin d'en retirer des enseignements utiles pour les décideurs désireux d'optimiser les services financiers pour les pauvres.

Objectif de l'étude :

L'objectif primaire cette étude est de quantifier le risque relatif encouru par les pauvres lorsqu'ils épargnent dans les secteurs formel, semi-formel et informel.

Plus spécifiquement, les questions suivantes ont été posées :

1. Quels sont les systèmes/services d'épargne formels, semi-formels et informels auxquels les pauvres ont recours (s'ils épargnent) ?
2. Quelles ont été les sommes épargnées par les pauvres dans ces divers systèmes au cours de l'année passée ?
3. Combien d'argent ont-ils perdu sur cette même période dans les divers systèmes ?

Méthodologie :

MicroSave-Africa a puisé dans sa vaste base de données qualitatives existante (comprenant plus de 500 entretiens de groupe [avec des groupes de 6 à 8 personnes en moyenne] et 200 entretiens approfondis supplémentaires, menés individuellement) et a complété ces données par 19 discussions thématiques de groupe et séances de méthodes accélérées de recherche participative spécialement conçues pour cette étude.

Ce travail qualitatif a été complété par une composante quantitative. Nous avons chargé une société privée d'étude de marché, Research International, de la partie quantitative de cette étude, qui reposait sur des entretiens individuels avec des personnes adultes des régions centrale, orientale et occidentale de l'Ouganda.

Echantillon couvert par l'étude qualitative

MicroSave-Africa a mené 19 discussions de groupe, impliquant 160 participants, et 16 entretiens individuels dans les régions centrale, occidentale et orientale de l'Ouganda. Sur les 19 groupes, 12 étaient formés exclusivement de femmes et 5 autres exclusivement d'hommes. Etant donné les objectifs de l'étude et l'intérêt de *MicroSave-Africa* pour les IMF et les services qu'elles offrent, les groupes ont été composés par les IMF ou sélectionnés parmi les clients des zones d'activité des IMF. Neuf de ces groupes étaient entièrement composés de clients d'IMF³, et les 10 autres comprenaient à la fois des clients d'IMF et des personnes n'ayant jamais été client d'une IMF. Les participants ont été sélectionnés pour des entretiens individuels sur la base de leur participation aux groupes et de leur connaissance approfondie des services financiers disponibles dans la communauté.

Couverture de l'échantillon pour l'étude quantitative

L'enquête a couvert des ménages C2, D et E (voir section suivante pour une définition de ces catégories) dans des zones urbaines et rurales des régions centrale, orientale et occidentale d'Ouganda. Research International a utilisé un échantillonnage à plusieurs niveaux pour sélectionner 1 500 ménages comme suit (voir annexe 1 pour les détails de ce processus). Le tableau ci-dessous montre la répartition de l'échantillon non pondéré dans les régions.

Tableau 1 : *échantillon non pondéré par région*

Région	Zones urbaines	Zones rurales	Total
Centrale	250	250	500
Orientale	250	250	500
Occidentale	250	250	500
Total	750	750	1 500

Données de pondération pour l'étude quantitative

La méthode d'échantillonnage décrite ci-dessus induisait délibérément un biais à l'avantage des zones urbaines, puisque l'échantillon était divisé en ménages urbains et ruraux⁴ selon un rapport 50 : 50. Il a été décidé de sur-représenter l'échantillon urbain afin de pouvoir interroger un large sous-échantillon de clients d'IMF, qui vivent principalement dans les zones urbaines. Au cours de l'analyse des données, l'échantillon a été pondéré pour refléter la répartition réelle de la population et corriger ce déséquilibre zones urbaines/zones rurales. Les facteurs de pondération ont été déterminés à partir de données démographiques issues du recensement de la population et des logements de 1991.

Détails de l'échantillon pour l'étude quantitative

Tableau 2 : répartition de l'échantillon par région

Echantillon pondéré selon la répartition de la population dans les régions

	Zones urbaines	Zones rurales	Total
Kampala	90	0	90
Région centrale	49	527	576
Région orientale	30	487	517
Région occidentale	12	305	317
Total	181	1 319	1 500

³ Définis comme les personnes bénéficiant des services d'une IMF-ONG, coopérative d'épargne et de crédit/ mutuelle de crédit ou association de services financiers.

⁴ Les zones urbaines sont définies comme des agglomérations présentant une population de 10 000 ménages et plus.

Une procédure similaire a été appliquée pour pondérer l'échantillon comportant le biais rural/urbain classé par groupes socio-économiques. Les facteurs de pondération étaient issus d'une enquête menée par Research International en 1997 (« Windows on East Africa »).

Tableau 3 : répartition de l'échantillon par classe socio-économique
Echantillon pondéré selon les groupes socio-économiques

Groupe socio-économique	Zones urbaines		Zones rurales	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
C2 : ouvriers qualifiés	86	48	205	16
D : ouvriers semi-qualifiés	95	52	655	50
E : main-d'œuvre rurale non qualifiée ⁵	0	0	458	35
Total	181	100	1 319	101

Contrôle qualité :

Etant donné la difficulté que représente la réalisation d'enquêtes quantitatives de haute qualité, une attention particulière a été portée aux mécanismes de contrôle qualité. MicroSave-Africa a collaboré étroitement avec Research International pour développer le questionnaire, le soumettre à un test pilote, l'affiner et former les enquêteurs. Research International a mis en place un système de contrôles stricts, présentant les caractéristiques suivantes :

- un maximum de 5-8 enquêteurs par superviseur ;
- après le test pilote et la formation, 5 % (environ 75) de tous les entretiens menés par chaque enquêteur ont été accompagnés par un superviseur pour garantir que l'enquêteur se conformait aux instructions et aux procédures ;
- 10 % des entretiens menés par chaque enquêteur ont été vérifiés par un superviseur ;
- 1-5 % des entretiens ont été soumis à des contrôles ponctuels par le coordinateur de l'étude ;
- 100 % des questionnaires ont été vérifiés visuellement pour garantir qu'ils étaient entièrement remplis avant d'être informatisés ;
- la saisie des données de 20 % des questionnaires a fait l'objet d'une validation par les superviseurs ;
- 100 % des données ont été soumises à un filtre informatique, des critères maximums et minimums, etc.
- Pour plus de détails sur le processus de contrôle qualité, voir annexe 2.

Questionnaire de l'étude quantitative :

Un questionnaire a été conçu et soumis à un test pilote par Research International, en concertation avec MicroSave-Africa (voir annexe 3). Ce questionnaire a été traduit en luganda, en lusoga, en ateso et en runyankole, et les entretiens ont été menés dans ces langues par des locuteurs natifs.

Faiblesse des données :

Comme c'est le cas avec toutes les études quantitatives concernant des informations financières, les données doivent être traitées avec prudence et attention. Pour des raisons très diverses, certaines personnes interrogées sur- ou sous-évaluent volontairement les transactions financières – ici, les sommes épargnées ou perdues. Pour minimiser ces biais, les enquêteurs insistaient sur le fait qu'ils représentaient une société d'étude de marché et cherchaient seulement à comprendre comment/où ces personnes épargnaient. De plus, le questionnaire commençait par des questions générales et des questions sur la nature des systèmes utilisés par les personnes interrogées pour épargner. Les enquêteurs attendaient d'avoir instauré un climat de confiance avant de poser les questions relatives aux montants épargnés ou perdus.

Il existe également un risque de surévaluation par les personnes relativement pauvres souhaitant détenir un compte dans une banque du secteur formel. Ce risque est analysé en détail dans le contexte des résultats, à la

⁵ Voir les détails en annexe 1

section de ce rapport traitant des résultats obtenus sur l'épargne et les pertes dans tous les secteurs, formel, semi-formel et informel.

Dans d'autres cas, de par la nature même des systèmes d'épargne utilisés (en particuliers ceux régis par un accord en cours, tels que les fonds d'assurance décès, les associations cumulatives d'épargne et de crédit ou les coopératives d'épargne et de crédit), il était très difficile pour les personnes interrogées de savoir si elles avaient perdu de l'argent, et plus particulièrement d'évaluer exactement leurs pertes réelles (par exemple, si une personne a connaissance d'un grave problème d'insolvabilité dans sa coopérative d'épargne et de crédit, elle peut en déduire qu'elle a perdu une partie de son épargne, mais a peu de moyen d'estimer l'étendue de cette perte ou la somme qu'elle récupérera finalement). Ainsi, une grande partie des chiffres doit être interprétée en termes relatifs plutôt qu'en termes précis et absolus.

Enfin, lorsqu'on parle d'épargne, il importe de toujours distinguer entre les « stocks » d'épargne (épargne en tant que résultat – le solde/montant d'épargne présent sur un compte/dans un système) et les « flux » d'épargne (épargne en tant qu'action – le processus d'épargner pour créer des stocks). Cette enquête s'est concentrée sur le processus d'épargne – c'est-à-dire sur les montants que les gens épargnaient dans les différents systèmes, par opposition aux stocks d'épargne qu'ils détenaient. Malgré cela, on peut supposer que certaines personnes interrogées parlaient en fait des stocks d'épargne qu'elles détenaient dans les divers systèmes.

Afin d'atténuer l'effet de ces facteurs et d'accéder à une compréhension approfondie de la problématique, nous nous sommes fondés sur la vaste base de données issue du travail réalisé au cours des deux dernières années par *MicroSave-Africa* sur l'épargne en Ouganda, ainsi que sur une étude qualitative spécialement conçue pour explorer ce type de problématiques. Ainsi, le principal apport de cette étude a été de montrer *comment/où* les pauvres perdent de l'argent et à *quelle fréquence* ; les résultats concernant *l'étendue* exacte de leurs pertes sont moins fiables.

Définitions :

Pour les besoins de cette étude, nous avons admis les définitions suivantes des **secteurs de services d'épargne** :

Secteur formel : banques commerciales, la Banque postale d'Ouganda, les compagnies d'assurance, les sociétés de crédit-bail et les fonds de pension des entreprises.

Secteur semi-formel : institutions de microfinance et mutuelles de crédit/coopératives d'épargne et de crédit/associations de services financiers.

Secteur informel : épargne à domicile, épargne en nature, associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC), associations cumulatives d'épargne et de crédit (ACEC), crédit réciproque, clubs d'épargne, fonds d'assurance décès, etc.

Pour les besoins de cette étude, nous avons admis les définitions suivantes des **groupes socio-économiques** :

C2 : ouvriers qualifiés, par exemple mécaniciens, charpentiers, etc., techniciens qualifiés à temps partiel, par exemple laborantins, infirmiers, etc., non-diplômés (P2, P3 ou professeurs non diplômés), commis subalternes, petits propriétaires fermiers, petits entrepreneurs.

D : ouvriers semi-qualifiés, par exemple apprentis mécaniciens, etc., employés de maison, serveurs/garçons de café, vendeurs assistants. Ouvriers forestiers, propriétaires d'un lopin avec vente des produits.

E : main-d'œuvre rurale non qualifiée, par exemple manœuvre, saisonnier, veilleur, balayeur, etc. (possédant éventuellement un lopin de terre mais ne vendant pas ou très peu de produits), producteurs de cultures de subsistance.

Résultats :**Épargne dans l'ensemble des secteurs :**

On note des différences marquées dans les professions, les catégories socio-économiques et le genre des utilisateurs des secteurs formel, semi-formel et informel.

Tableau 4 : utilisateurs des secteurs formel, semi-formel et informel de services d'épargne

Secteur	% de l'échantillon épargnant dans le secteur	Employés	Travailleurs indépendants	Sans emploi	C2	D	E	Hommes	Femmes
Formel	25 %	27 %	68 %	5 %	48 %	32 %	20 %	56 %	44 %
Semi-formel	18 %	12 %	83 %	5 %	25 %	45 %	30 %	40 %	60 %
Informel	99 %	16 %	75 %	9 %	19 %	50 %	31 %	44 %	56 %

Presque 25 % de l'échantillon a épargné dans un dispositif du secteur formel, ce qui révèle un niveau d'accès remarquablement élevé à ce secteur dans les régions à forte implantation d'IMF où l'enquête quantitative a été menée. L'enquête « Windows on East Africa » de Research International (1997) a montré qu'environ 15 % du groupe socio-économique C2-E avait accès à des comptes bancaires du secteur formel.

Tableau 5. Réponses à la question « Avez-vous un compte en banque ? », lors de l'enquête « Windows on East Africa » (1997)

Groupe socio-économique	AB	C1	C2	D	E	Total
Echantillon total	46 2 %	129 4 %	553 18 %	1 397 47 %	875 29 %	3 000 100 %
Oui, j'ai un compte en banque	24 52 %	55 43 %	218 39 %	171 12 %	32 4 %	500 17 %
Non, je n'ai pas de compte en banque	23 50 %	72 56 %	336 61 %	1 226 88 %	843 96 %	2 500 83 %

Dans l'échantillon de cette étude, parmi les personnes détenant un compte bancaire dans le secteur formel, seules 27 % étaient des employés, et 68 % exerçaient une activité indépendante. Sur les 368 personnes interrogées qui épargnaient dans le secteur formel, 48 % appartenaient au groupe socio-économique C2, 32 % au groupe D et (comme on pouvait s'y attendre), seulement 20 % au groupe E. Il ressort de l'étude qualitative et des travaux antérieurs de *MicroSave-Africa* que beaucoup d'entre elles ont accédé au secteur formel en conséquence de leur adhésion à des IMF. Ces comptes bancaires du secteur formel sont souvent détenus en groupe, et l'épargne est généralement bloquée jusqu'à ce que les membres quittent l'IMF. D'autres comptes du secteur formel sont détenus par des fonds/groupes/associations informels, dont les personnes interrogées sont membres.

Les utilisateurs du secteur semi-formel sont principalement des femmes exerçant une activité indépendante, appartenant à la classe socio-économique D (un profil qui reflète la clientèle type des IMF en Ouganda). Presque toutes les personnes de l'échantillon utilisent les services d'épargne du secteur informel : le profil des utilisateurs, tous statuts professionnels, groupes socio-économiques et genres confondus, reflète donc celui de l'échantillon dans son ensemble.

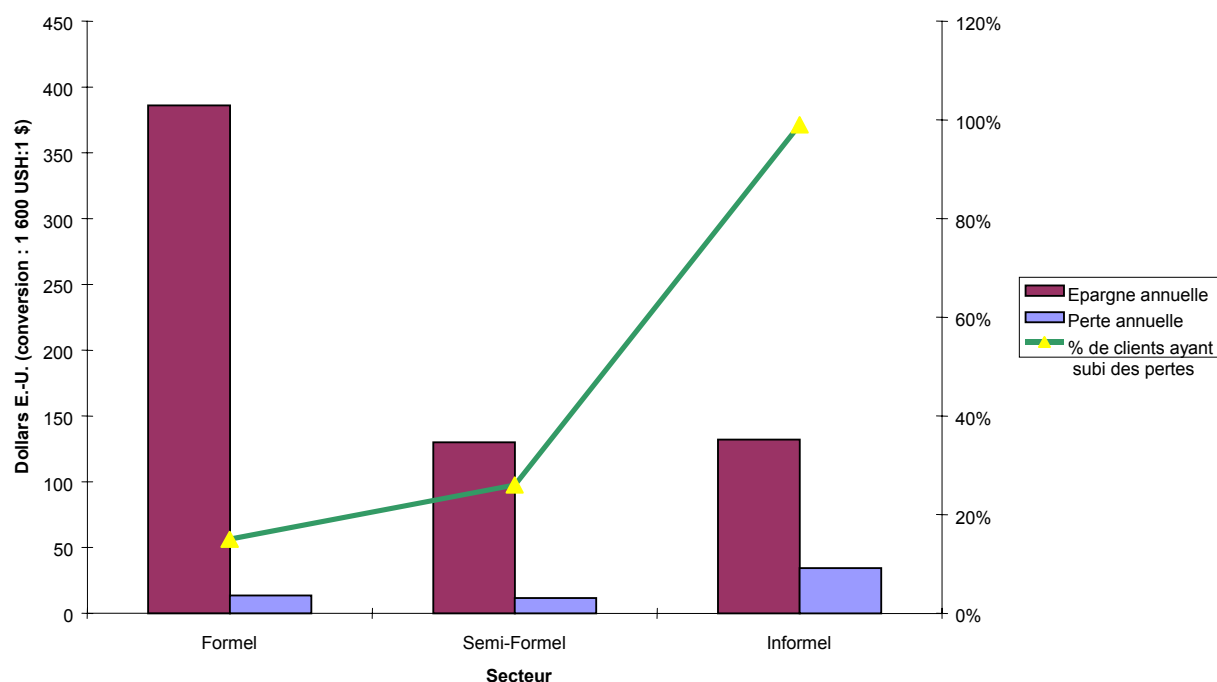
Pertes – situation générale :

Selon les résultats généraux de l'enquête quantitative, 99 % des clients qui épargnent dans le secteur informel disent avoir subi des pertes. Parmi ceux qui épargnent dans le secteur formel, 1 sur 7 (15 %) rapporte une perte d'épargne, et 1 sur 4 (26 %) rapporte une perte d'épargne dans le secteur semi-formel.

Tableau 5 : épargne et pertes dans les secteurs formel, semi-formel et informel

Secteur	Montant moyen épargné sur les 12 derniers mois, en milliers d'USH	Montant moyen perdu sur les 12 derniers mois, en milliers d'USH	% des clients ayant subi des pertes	Perte moyenne/épargne moyenne sur les 12 derniers mois (%)
Formel	618 (386 \$)	21,6 (13,50 \$)	15 %	3,5 %
Semi-formel	208 (130 \$)	18,9 (11,82 \$)	26 %	9,1 %
Informel	211 (132 \$)	55,9 (34,38 \$)	99 %	22,0 %

Montants moyens d'épargne et de perte sur les 12 derniers mois, par secteur



Ainsi le secteur formel, pour ceux qui ont la chance d'y avoir accès, est plus sûr, en termes de probabilité de perte comme en termes de perte relative (montant perdu rapporté au montant épargné). Ceux qui, faute d'alternative, sont obligés d'opter pour le secteur informel, sont pratiquement assurés de perdre de l'argent – probablement un quart de leur épargne environ.

Les personnes ayant accès au secteur formel disent avoir épargné trois fois plus (386 dollars) au cours des 12 derniers mois que ceux qui recourent aux secteurs semi-formel et informel. De même, les personnes qui épargnent dans le secteur formel rapportent une incidence de perte (15 %) et un taux de perte (3,5 %) moins élevés au cours des 12 derniers mois. La quasi-totalité (99 %) des personnes ayant recours au secteur informel disent avoir perdu de l'argent dans ce secteur, en moyenne 22 % des montants épargnés au cours de l'année (voir schéma ci-dessus).

Pertes dans le secteur formel :

Sur les 368 personnes interrogées épargnant dans le secteur formel, 15 % ont perdu de l'argent dans ce secteur au cours de l'année. Sur cette même période, les 368 personnes interrogées ont épargné en moyenne 618 000 USH (387 dollars) chacune dans ce secteur. En moyenne, ces 368 personnes ont perdu environ 21 600 USH (13 dollars) chacune, soit 3 % des 618 000 USH (387 dollars) épargnés au cours de l'année.

Tableau 6 : récapitulatif de l'épargne et des pertes dans le secteur formel

Services financiers utilisés	Nombre de clients ayant épargné au cours des 12 derniers mois	% de personnes utilisant le service	% des épargnants ayant subi des pertes	Montant moyen épargné au cours des 12 derniers mois – en milliers d'USH pour tous les épargnants	Montant moyen perdu au cours des 12 derniers mois – en milliers d'USH pour tous les épargnants	% de l'épargne moyenne perdue au cours des 12 derniers mois (perte moyenne/épargne moyenne)
Banques formelles	312	85 %	16 %	656 (410 \$)	18 (11 \$)	3 %
Epargne postale	60	16 %	0 %	428 (268 \$)	0 (0 \$)	0 %
Autres (assurance, fonds de pension, crédit-bail)	17	4 %	12 %	419 (262 \$)	63 (39 \$)	13 %
	368⁶		15 %	618 (387 \$)	21,6 (13 \$)	3 %

Ce taux élevé de perte dans les banques formelles, pourtant explicitement couvertes par le système d'assurance des dépôts de la Banque d'Ouganda, a de quoi surprendre : selon l'étude qualitative de *MicroSave-Africa*, il est probablement dû à la confusion causée par la fermeture de la Co-operative Bank au cours de l'année. Plusieurs personnes interrogées ont rencontré des problèmes en tentant de récupérer leur épargne auprès de cette banque. Soit les soldes à verser calculés par la banque étaient nettement inférieurs à ceux que les clients avaient enregistrés dans leur livret d'épargne, soit le processus de recouvrement de leurs avoirs a été tellement long (avec de nombreux déplacements pour se rendre dans les locaux de la banque) qu'il est venu à bout du peu d'épargne dont ils disposaient. Certains clients auraient également été obligés de payer des « frais de procédure » (comprenez « pots-de-vin ») aux personnes chargées de traiter le recouvrement de leur épargne. Ce problème est traité plus longuement dans le travail de Mutesasira et Wright (à paraître).

Le taux de perte élevé enregistré dans la catégorie « Autres » est dû principalement au cas de deux personnes interrogées, qui ont perdu des sommes considérables dans des fonds de pension (268 000 USH ou 168 dollars au total) au cours de l'année. L'étude qualitative n'a pu faire la lumière sur les origines de ce problème.

Pertes dans le secteur semi-formel :

26% des personnes épargnant dans le secteur semi-formel ont perdu de l'argent dans ce secteur au cours de l'année. En moyenne, elles ont perdu environ 19 000 USH (12 dollars), soit 9 % des 210 000 USH (131 dollars) d'épargne moyenne pour ce secteur.

⁶ Notons que certaines personnes interrogées utilisaient plusieurs de ces services.

Tableau 7 : récapitulatif de l'épargne et des pertes dans le secteur semi-formel

Services financiers utilisés	Nombre de clients ayant épargné au cours des 12 derniers mois	% de personnes utilisant le service	% des épargnants ayant subi des pertes	Montant moyen épargné au cours des 12 derniers mois – en milliers d'USH pour tous les épargnants	Montant moyen perdu au cours des 12 derniers mois – en milliers d'USH pour tous les épargnants	% de l'épargne moyenne perdue au cours des 12 derniers mois (perte moyenne/épargne moyenne)
IMF- épargne et crédit de groupe	189	69 %	27 %	203 (127 \$)	15 (9 \$)	7 %
IMF - services individuels d'épargne et de crédit	22	8 %	36 %	161 (100 \$)	37 (23 \$)	23 %
COOPEC/mutuelles de crédit	63	23 %	17 %	247 (154 \$)	24 (15 \$)	12 %
	272		26 %	210 (131 \$)	19 (12 \$)	9 %

IMF-ONG

14 % des personnes interrogées ont épargné auprès d'une IMF au cours de l'année, dont 90 % auprès d'une IMF appliquant un système de prêt de groupe. Parmi ces personnes, l'incidence de perte d'épargne est apparemment élevée (27 %) dans les IMF utilisant une méthodologie de groupe, mais les montants de perte moyens sont relativement modérés (7 % de l'épargne réalisée au cours de l'année). La majeure partie des pertes d'épargne subies dans les IMF fonctionnant avec un système de groupe semble résulter du système de garantie par le groupe et de l'utilisation de l'épargne des membres pour rembourser une partie des prêts des membres insolvables. Toutefois, l'étude qualitative a effectivement révélé des exemples d'« ONG » et d'individus qui arrivaient dans la communauté, faisaient des promesses, collectaient l'argent (soit à titre d'épargne volontaire, soit à titre de « fonds d'assurance pour les prêts »), puis disparaissaient.

L'épargne est généralement plus risquée dans les IMF (relativement peu nombreuses) offrant des services individuels d'épargne et de crédit, où 36 % des clients en moyenne ont perdu une proportion moyenne de 23 % des sommes épargnées au cours de l'année. Cela reflète probablement la nature moins formelle de beaucoup d'IMF appliquant des méthodologies de prêts individuels.

L'étude qualitative de *MicroSave-Africa* révèle que les IMF-ONG sont souvent considérées comme peu risquées – en particulier si elles sont possédées et gérées par des organisations étrangères. Selon la vision qu'en ont les clients, ces IMF-ONG appliquent des directives claires, utilisent des systèmes comptables et des procédures efficaces pour la gestion des fonds et traitent activement les problèmes d'insolvabilité : elles sont donc considérées comme des institutions sûres pour placer son épargne (en comparaison avec les alternatives du secteur informel). L'obligation des ONG de s'enregistrer auprès des autorités est également perçue comme un gage de sécurité pour l'épargne. Par cette confiance, les clients expriment implicitement la conviction que les autorités ont examiné l'ONG, ont établi sa crédibilité et l'ont autorisée en conséquence à gérer leur argent. En fait, dans certains cas, les IMF-ONG jouent sur cette perception et laissent les gens croire qu'elles ont été en quelque sorte agréées et certifiées par la Banque d'Ouganda.

Coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC)/mutuelles de crédit (y compris les associations de services financiers et les « caisses villageoises »)

Bien qu'utilisées par seulement 4 % de l'échantillon, les COOPEC/mutuelles de crédit ont attiré des montants moyens d'épargne par membre élevés sur les 12 derniers mois : 247 000 USH (154 dollars). C'est 22 % de plus que les montants collectés par les IMF appliquant des méthodologies de groupe (qui prennent en général des dépôts d'épargne obligatoire) ou même que la plupart des mécanismes informels (voir plus haut). Les coopératives d'épargne et de crédit/mutuelles de crédit présentent une incidence de perte

d'épargne relativement faible (17 %), mais, lorsqu'une perte survient, elle est en moyenne de 12 % du montant épargné au cours de l'année.

L'étude qualitative a révélé que les COOPEC ont une mauvaise réputation en Ouganda du fait de leur histoire. En général, on les considère comme des institutions où les membres influents de la communauté gèrent les opérations et s'accordent des prêts importants, assortis de taux d'intérêt peu élevés, qu'ils ne remboursent pas. Selon les personnes interrogées, la qualité d'une COOPEC dépend de son mode de gestion – c'est cet élément qui détermine leur choix d'épargner auprès de l'une d'entre elles. Dans le district de Mukono, par exemple, il existe une COOPEC bien implantée, qui attire des sommes d'épargne considérables. Par ailleurs, les COOPEC gérées par des employés sont considérées comme relativement solides, car les prêts s'opèrent via les salaires, ce qui minimise le risque pour l'épargne des membres confiée à la COOPEC.

D'un autre côté, les « caisses villageoises » (qu'elles soient soutenues par le Programme de développement du secteur privé du PNUD, le Département de finance pour le développement de la Banque d'Ouganda ou les Financial Services Associations International Ltd. de DFID) sont considérées comme relativement sûres grâce à leurs liens avec les institutions qui les soutiennent. Les personnes interrogées pensent que ces institutions supervisent les caisses villageoises et leur fournissent une assistance technique. Cependant, comme le notent Mutesasira et Wright (à paraître), « les caisses villageoises sont encore un phénomène nouveau, elles existent depuis moins de deux ans dans les régions visitées et ... [reçoivent] une assistance technique dont la qualité est difficile à évaluer. Il faudra encore quelque temps pour que les gens se forment une opinion solide ». De fait, dans bien des cas, les membres des caisses villageoises/associations de services financiers ont souligné qu'ils étaient en phase de test et d'observation de l'institution, avant de s'engager davantage. D'autres ont exprimé des craintes de récupération (ou de « capture ») par des membres riches et puissants de la communauté.

Pertes dans le secteur informel :

Les pertes dans le secteur informel se caractérisent par une incidence très élevée et des proportions de perte très variables en pourcentage des montants épargnés.

Il est intéressant d'observer que les formes d'épargne les plus risquées sont aussi les plus populaires : l'épargne en nature et l'épargne à domicile sont les méthodes les plus courantes et celles qui présentent le taux et les niveaux de perte les plus élevés, en chiffres absolus et relatifs. Cela indique que l'aspect pratique/la disponibilité constitue le facteur le plus important pour la plupart des pauvres (voir également Wright, 2000a).

Tableau 8 : récapitulatif de l'épargne et des pertes dans le secteur informel

Services financiers utilisés (note 8.1)	Nombre de clients ayant épargné au cours des 12 derniers mois	% de personnes utilisant le service	% des épargnants ayant subi des pertes	Montant moyen épargné au cours des 12 derniers mois – en milliers d'USH pour tous les épargnants	Montant moyen perdu au cours des 12 derniers mois – en milliers d'USH pour tous les épargnants	% de l'épargne moyenne perdue au cours des 12 derniers mois (perte moyenne/épargne moyenne)
Epargne en nature	1 232	82 %	75 %	434 (271 \$)	92 (57 \$)	21 %
Epargne à domicile	1 025	68 %	68 %	146 (91 \$)	38 (24 \$)	26 %
Prêt réciproque	613	41 %	69 %	94 (59 \$)	39 (24 \$)	41 %
AREC	349	23 %	27 %	139 (87 \$)	9 (6 \$)	6 %
Autres fonds informels (assurance décès, etc.)	177	12 %	14 %	34 (21 \$)	4 (3 \$)	12 %
Cotisations communes pour des événements spécifiques	168	11 %	13 %	31 (19 \$)	3 (2 \$)	10 %
Epargne auprès d'un fournisseur	151	10 %	40 %	235 (147 \$)	24 (15 \$)	10 %
Prêt non réciproque	146	10 %	45 %	76 (48 \$)	37 (23 \$)	48 %
Garde-monnaie	133	9 %	20 %	116 (73 \$)	9 (6 \$)	8 %
ACEC	107	7 %	40 %	135 (84 \$)	28 (18 \$)	21 %
Autres/divers	197	13 %	40 %	145 (91 \$)	21 (13 \$)	14 %
	1 497		99 %	211 (132 \$)	46 (29 \$)	22 %

Note 8.1 : pour une description détaillée de ces mécanismes d'épargne informels et de leur fonctionnement, voir Rutherford, 1999 et Mutesasira, 1999.

Epargne en nature

L'épargne en nature est la forme la plus répandue d'épargne informelle : 82 % de l'échantillon a épargné de cette manière, pour une somme d'épargne moyenne de 434 000 USH (271 dollars). De tous les systèmes d'épargne informels, l'épargne en nature est le plus populaire et attire les montants d'épargne les plus élevés – seules les institutions financières du secteur formel attirent des sommes similaires ou supérieures. En général, ce mode d'épargne repose sur l'achat d'animaux (vaches, chèvres, porcs, poulets, etc.), de céréales (maïs, riz, etc.), d'autres produits agricoles (haricots, café, etc.) et de matériaux de construction (briques, bois, tôle ondulée, etc.). Sur les 1 232 personnes interrogées ayant épargné en nature, 75 % ont perdu une partie de leur épargne. Dans 48 % des cas, la perte est due à la maladie d'un animal, et dans 33 % des cas, elle résulte d'une perte de valeur de la marchandise achetée en raison des fluctuations de prix. 33 % des pertes sont dues au vol de la marchandise achetée. On relève d'autres causes moins courantes, notamment les conditions météorologiques, des dommages subis pendant le transport, de mauvaises conditions de stockage, des crédettes insolubles, le décès d'un animal ou la baisse de la demande pour la marchandise choisie. En moyenne, les personnes interrogées ont perdu 92 000 USH (58 dollars), soit 21 % du montant moyen épargné au cours des 12 derniers mois.

Epargne à domicile

68 % des personnes interrogées ont constitué une épargne liquide à domicile au cours de l'année, et, parmi eux, 68 % ont perdu une partie de cette épargne. En moyenne, ils ont perdu 38 000 USH (24 dollars), soit 26 % du montant moyen épargné au cours des 12 derniers mois. Dans 45 % des cas, cette perte a résulté des petites dépenses quotidiennes de la personne interrogée elle-même ou de sa famille. Dans 27 % des cas, elle était due aux demandes d'aide de parents et amis. Dans 13 % des cas, l'argent a été volé. Peut-être en raison de ce niveau élevé de perte, et/ou de la nécessité de conserver chez soi des montants en espèce relativement

faibles, le montant moyen épargné à domicile au cours des 12 derniers mois est relativement peu élevé, de 146 000 USH (91 dollars).

Cependant, les travaux qualitatifs indiquent que les personnes interrogées ne considèrent pas l'épargne à domicile comme très risquée. Cette option est considérée comme plus risquée que l'épargne auprès des IMF-ONG, mais moins que l'épargne auprès d'une caisse villageoise/association de services financiers, d'une COOPEC ou un garde-monnaie (sans parler des AREC et des ACEC). L'un des principaux avantages de l'épargne à domicile est que l'épargnant contrôle totalement le processus : il décide quand épargner, quand prélever sur son épargne, et il n'est soumis à aucune obligation d'épargne hebdomadaire/mensuelle comme avec la plupart des IMF-ONG, AREC ou ACEC.

L'étude qualitative révèle que les hommes considèrent l'épargne à domicile comme beaucoup plus risquée que les femmes. Des travaux antérieurs de *MicroSave-Africa* indiquent que (comme beaucoup de femmes dans le monde), les femmes ougandaises ont presque toutes une « réserve secrète » d'argent à domicile (souvent à l'insu de leur mari) pour parer aux urgences. En Ouganda, cette réserve secrète est appelée « *ensawo enzibizi* », qui signifie littéralement « le porte-monnaie bouche-trou ». Plus la cachette est secrète, plus l'argent est à l'abri du vol et de la cupidité des maris, parents et amis ... peut-être que les femmes sont tout simplement plus discrètes !

Les résultats de l'étude qualitative révèlent une croissance récente et rapide de l'épargne à domicile – comme le montre l'augmentation massive de la production et de la vente de coffres à épargne par les menuisiers. Ce phénomène est l'une des conséquences de la défaillance d'un certain nombre de banques en Ouganda en 1998 et 1999, dont deux (la Greenland Bank et la Co-operative Bank) étaient relativement accessibles aux pauvres.

Prêt réciproque

Les pauvres sont nombreux à conclure des arrangements réciproques, consistant à épargner en prêtant de l'argent. Le prêt à un voisin ou à un proche à une date donnée fonde un arrangement réciproque en vertu duquel ce voisin ou ce proche prêtera à une date ultérieure en cas de besoin. Le prêt réciproque comme forme d'épargne présente un autre avantage : l'argent est alors hors de portée des maris et parents intéressés et de la tentation des dépenses superflues – en général, il n'est remboursé qu'en cas d'urgence réelle. Ainsi, cette méthode illustre ce que Shipton (1994) appelle la « préférence pour la non-liquidité ».

Dans l'échantillon d'étude, 41 % des personnes interrogées ont eu recours à des arrangements de prêt réciproque pour épargner. Cependant, il s'agit de toute évidence d'une forme d'épargne risquée – elle dépend du bon vouloir de la personne à qui on prête et des liquidités dont elle dispose. Avec un taux de perte de 69 % dans cet échantillon, il semblerait que ce bon vouloir et ces liquidités fassent souvent défaut. De plus, il est difficile de prouver l'existence de ces arrangements – les transactions sont rarement consignées par écrit, et l'arrangement repose donc sur la mémoire et la parole d'honneur des parties concernées. C'est peut-être pour cette raison que cette méthode concerne des montants d'épargne relativement peu élevés – 94 000 USH (59 dollars) en moyenne au cours des 12 derniers mois pour chaque personne de l'échantillon ayant opté pour cette solution. Malgré cela, des sommes substantielles (39 000 USH ou 24 dollars, soit 41 % des sommes moyennes épargnées au cours de l'année) ont été perdues dans ces arrangements de prêt réciproque.

Associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC)

On observe qu'une part relativement faible (23 %) de l'échantillon a participé à des associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC ou « tontines ») au cours des 12 derniers mois. De plus, les montants épargnés sont eux aussi relativement faibles – 139 000 USH (87 dollars) en moyenne, soit 2 700 USH (2 dollars) par semaine. Etant donné la simplicité et la réputation de ces associations, on peut également s'étonner de l'incidence de perte assez élevée (27 %) parmi les utilisateurs des AREC. Toutefois, seulement 6 % des montants épargnés dans des AREC au cours des 12 derniers mois ont été perdus sur cette même période. On peut en déduire que les AREC représentent une forme d'épargne relativement sûre – à condition que les membres de l'association soient solvables.

La sélection des membres de l'AREC est l'une des préoccupations majeures des personnes interrogées à ce sujet. C'est ce qui est ressorti des questions supplémentaires de l'étude quantitative, qui ont révélé que la taille moyenne d'une AREC variait de 6 membres (dans les régions urbaines/rurales du centre du pays) à 10 membres (dans les régions rurales de l'ouest). La principale raison donnée pour expliquer ces effectifs relativement faibles est qu'« il est plus facile de faire confiance à un petit nombre de membres » (30 % des cas), tandis que d'autres personnes interrogées (10 %) évoquent la nécessité de rotation rapide. De plus, le nombre de personnes interrogées participant à plusieurs AREC est étonnamment faible. Dans les régions centrale et orientale de l'Ouganda, moins de 5 % des participants à des AREC sont membres de plusieurs AREC ; dans la région occidentale, en revanche, cette proportion est de 21 %. Ce chiffre, de même que l'importance des effectifs des AREC dans la région occidentale, suggèrent que la confiance dans les AREC et leur utilisation sont plus élevées dans l'ouest du pays. Cela s'explique par une pratique en vigueur dans cette région, consistant à enregistrer les AREC et les ACEC au niveau du village, ce qui procure à l'association un accès au conseil local ou au juge local pour la résolution des conflits. Dans le reste de l'Ouganda, cet arbitrage traditionnel a été supprimé sans alternative ; ainsi, les membres des AREC sont obligés d'être plus rigoureux dans la sélection initiale des participants, afin d'optimiser le degré de confiance mutuelle. En conséquence, le nombre et la taille des AREC semble moins élevés dans ces régions.

Les travaux qualitatifs de la présente étude ont corroboré ces résultats : la composition et la taille des AREC sont considérées comme les facteurs les plus importants pour déterminer le degré de sécurité de l'épargne. Selon les personnes interrogées, une AREC est plus fiable lorsque ses membres forment un ensemble homogène en termes de revenus et de genre. Le nombre de membres de l'AREC est un autre facteur essentiel : dans les AREC de grande taille, la probabilité de problèmes de gestion et d'éclatement de l'association est apparemment plus importante. Les personnes interrogées accordent également une grande importance à la méthode de sélection du gagnant de la « cagnotte » à chaque tour : si elle repose sur une décision humaine, le risque de favoritisme et d'éclatement du groupe est beaucoup plus élevé. C'est pourquoi les AREC fonctionnant en loterie (où le gagnant de la cagnotte est désigné par tirage au sort) ou les AREC fonctionnant à l'ancienneté (où l'ordre d'attribution de la cagnotte est fonction de l'ancienneté – les membres les plus anciens reçoivent le prix les premiers) sont considérées comme plus « sûres ».

Autres fonds informels / cotisations communes pour des événements spécifiques :

Ces catégories sont probablement fortement corrélées du fait de la prévalence des *munno makabi* (« associations pour les amis dans le besoin ») en Ouganda. Dans ces fonds informels, on réunit des ressources servant à l'achat de biens nécessaires pour organiser certains événements sociaux regroupant une large assemblée d'invités. Il s'agit de marmites, de grands plats, de lanternes, de toiles de tente, etc. Ces objets sont utilisés lors de funérailles, de mariages, de fêtes de diplôme des enfants, de baptêmes, etc. Après l'investissement initial en capital, les membres assistent à des réunions hebdomadaires ou mensuelles, au cours desquelles une collecte est effectuée, généralement majorée lorsque l'un des événements visés se présente. Les montants épargnés dans ces mécanismes semblent relativement faibles – seulement 32 500 USH (20 dollars) en moyenne, ce qui indique que leur fonction est plus sociale que financière. En fait, les participants des groupes de l'étude qualitative ne les ont pas du tout identifiés comme des mécanismes d'épargne. Notons que, si 9 % des participants à ces systèmes ont perdu une partie de leur épargne au cours de l'année, les montants perdus sont très faibles : 11 % en moyenne des montants d'épargne globaux sur l'année.

Epargne auprès d'un fournisseur

Cette pratique consiste en général à confier de l'argent à un fournisseur à titre de paiement partiel d'avance pour des biens à livrer ultérieurement une fois le paiement complété. Elle est assez répandue et concerne des sommes relativement élevées (235 000 USH en moyenne, soit 147 dollars). Les personnes interrogées qui ont recours à cette méthode ont perdu des sommes relativement faibles (24 000 USH en moyenne [15 dollars], soit 10 % de l'épargne totale). Cette méthode concerne évidemment une épargne axée sur les activités commerciales, plutôt à court terme, et ne convient pas vraiment à l'épargne à long terme, à titre, par exemple, d'assurance vieillesse.

Garde-monnaie

Des travaux qualitatifs antérieurs de *MicroSave-Africa* ont montré que le recours aux garde-monnaie était en train de disparaître (car il est apparemment de plus en plus difficile de trouver des personnes de confiance), observation corroborée par les résultats de la présente étude : seuls 9 % de l'échantillon ont fait appel à des garde-monnaie au cours de l'année. Néanmoins, le taux de perte relativement faible (8 %) suggère que les garde-monnaie qui subsistent sont raisonnablement dignes de confiance.

Associations cumulatives d'épargne et de crédit (ACEC)⁷

Le fait que seulement 7 % de l'échantillon aient participé à des ACEC au cours de l'année est assez surprenant. Cependant, la partie qualitative de l'étude a révélé que les ACEC sont considérées comme le moins sûr de tous les mécanismes d'épargne disponibles pour les pauvres. Un dispositif d'ACEC à grande échelle nommé « Burial of Poverty » (« Eradication de la pauvreté »), qui a causé des pertes considérables dans tout le pays, a rendu les Ougandais méfiants à l'égard de ce système (voir Mutesasira, 1999 pour une description détaillée de ce dispositif).

L'étude qualitative a également montré que la récente sécheresse en Ouganda a entraîné des défaillances à grande échelle des ACEC, car les membres ne parvenaient plus à rembourser les prêts et étaient soumis à des charges d'intérêt/des pénalités croissantes jusqu'à ce qu'ils soient finalement obligés de se déclarer insolvables. Selon de nombreux participants aux DTG, les ACEC sont de nature très informelle et n'ont pas accès à l'enregistrement auprès d'organes officiels (par exemple : les conseils villageois enregistrent des groupes d'entraide formalisés) et donc à l'arbitrage en cas de litige. De nombreux participants ont également observé que les problèmes associés aux ACEC proviennent souvent de leur complexité, du niveau de compétences et de formation requis pour leur gestion, et de la nécessité de directives et de supervision.

C'est sans doute en raison de ces problèmes, perçus ou réels (40 % des personnes ayant épargné auprès d'ACEC ont perdu de l'argent au cours de l'année), que les personnes participant aux ACEC y placent des sommes relativement faibles : 135 000 USH (84 dollars) en moyenne sur l'année, soit environ 2 600 USH (2 dollars) par semaine. Les personnes ayant participé à des ACEC au cours de l'année ne les ont pas jugées particulièrement sûres : en moyenne, elles ont perdu 21 % de leur épargne. Et ce, bien sûr, après un processus approfondi de sélection des ACEC ou des partenaires à l'intérieur de l'association ... un processus de sélection qui peut lui-même s'avérer long et entraîner des pertes.

L'expérience du mont Elgon constitue un exemple intéressant des problèmes auxquels sont confrontés les personnes vivant dans des zones rurales isolées, et montre l'importance de l'accès à des services financiers semi-formels.

⁷ Les ACEC sont des clubs d'épargne et de crédit informels, auprès desquels les membres épargnent régulièrement et peuvent contracter des prêts. Elles sont souvent limitées dans le temps, avec une date de dissolution prédéterminée : l'ACEC est alors liquidée et les montants d'épargne et les gains sont répartis entre les membres (voir Rutherford, 1999, pour une description détaillée des ACEC en Afrique orientale).

Risque relatif dans la région du mont Elgon
Aperçu de la réalité quotidienne dans les régions rurales de l'Ouganda

Comme la plupart des habitants des régions rurales isolées d'Ouganda, les habitants des villages des contreforts du mont Elgon n'avaient accès à aucune banque du secteur formel (et ne l'ont toujours pas). Avant 1998, ils épargnaient ce qu'ils pouvaient en nature, en espèces dans des cachettes à domicile ou dans des « tontines » (associations rotatives d'épargne et de crédit). Toutes ces méthodes présentaient des risques pour les épargnants. Cependant, la demande en services financiers était telle que les pauvres avaient même recours à des programmes non enregistrés et frauduleux, comme le programme « Bangoma », qui a collecté 20 000 USH (12,50 dollars) auprès de clients potentiels en leur promettant des prêts ... avant de disparaître. De tels programmes prospèrent dans des contextes où les pauvres n'ont pas d'alternative.

Epargne en nature

L'épargne en nature est menacée par des pertes dues aux fluctuations des prix des marchandises, au vol, aux insectes, aux maladies, etc.

Café : l'investissement dans des lots de café est l'une des formes les plus communes d'épargne en nature, mais a donné lieu à des pertes élevées ces dernières années, lorsque le prix du café est passé de 3 000 USH (1,88 dollar) le kilo en 1997 à 1 500 USH (0,94 dollar) le kilo en 1998 et 1 000 USH (0,63 dollar) le kilo en 1999. De plus, les villageois doivent descendre dans la plaine pour vendre leur café, ce qui peut s'avérer dangereux : des bandits les repèrent et les attendent au retour pour leur dérober leur argent. Pendant la saison de la récolte du café, on compte en moyenne deux meurtres par mois, commis lors d'embuscades sur la route qui monte à Kamu.

Maïs : l'an passé, par exemple, les personnes qui ont épargné en accumulant du maïs ont subi des pertes lorsque la récolte record de Busoga a inondé le marché, faisant chuter les prix en dessous de ceux en vigueur à l'époque de la récolte à Elgon. Ceux qui ont misé sur les haricots ont rencontré des problèmes similaires.

Bétail : récemment, en plus des problèmes endémiques liés aux maladies et à la nourriture/l'entretien du bétail, les vols de bétail se sont multipliés, commis notamment par les Karamajong.

La malchance du chef

Le chef de Kasalemu nous a raconté ses tentatives d'épargne en nature – et les pertes que lui ont infligées les insectes, les fluctuations de prix et les voleurs.

« En 1995, je me suis rendu à Kamanguru, un village voisin, pour y acheter 100 sacs de 100 kg de maïs demi-sec. J'ai transporté les sacs chez moi et je les ai conservés trois mois. Lorsque le prix du maïs a augmenté, je suis tout de suite allé louer un véhicule à Mbale pour transporter le maïs au marché. Mais quand j'ai ouvert les sacs, je n'en croyais pas mes yeux : tout le maïs avait été dévoré par les charançons. Il était trop tard : non seulement j'avais perdu mon épargne, mais j'avais même engagé des dépenses supplémentaires en louant le camion.

En 1996, ça s'est mieux passé, mais lors de la saison de 1997, j'ai acheté des haricots à 200 USH le kilo pendant la période des récoltes. Malheureusement, cette saison-là, une récolte record a eu lieu dans le district de Bulegeni, si bien que j'ai dû conserver mes haricots pendant quatre mois avant de les vendre... à 200 USH le kilo. J'ai subi une perte, car mes haricots avaient séché et pesaient moins lourd qu'à l'achat, et que j'avais dû engager des dépenses pour les conserver pendant ces quatre mois.

L'an dernier, j'ai entreposé du café dans un coin de ma maison. Dès que j'avais un peu d'argent, j'ajoutais du café à ma réserve. Au bout d'un moment, j'ai remarqué que le volume n'augmentait pas très vite, mais je ne me suis pas vraiment inquiété, car la pièce était toujours fermée à clé. Au bout de deux mois, comme je ne voulais pas renouveler l'expérience du maïs, j'ai décidé de sortir tout mon café pour le remettre à sécher. J'ai alors découvert que quelqu'un avait fait un trou dans le mur de terre de la maison pour venir la nuit voler du café. J'ai pesé mon café et constaté que j'en avais perdu 270 kilos, soit pour plus de 350 000 USH (218,75 dollars).

A présent, je vends les marchandises tout de suite et je dépose l'argent à la Caisse villageoise d'Elgon ». Alors qu'il achevait son récit, un grand bruit éclate : des personnes passent en courant et en criant, armés de bâtons et de machettes. « Il y a deux chiens enragés qui rodent dans les environs », explique le chef, « ils ont tué quatre chèvres la nuit dernière – les économies de toute une famille ».

Epargne à domicile

Conserver son épargne à domicile est également extrêmement risqué. En plus des risques classiques, comme un cambriolage, l'argent est menacé par des insectes qui peuvent le manger, les dépenses superflues à l'occasion de visites ou de petites fêtes et les demandes des proches. Beaucoup de soldats démobilisés ont tenté de conserver leur solde de démobilisation à domicile. Les proches ont alors défilé en racontant leurs malheurs, ont campé devant leurs maisons, et, en quelques semaines, presque tous les soldats avaient dépensé la majeure partie de leur argent pour régler les problèmes de parents et d'amis.

L'argent épargné en nature ou même à domicile court un autre risque. Dans la tribu Bagisu, la tradition veut que, lorsque quelqu'un est tué (que ce soit accidentellement ou volontairement), la famille du défunt ne peut trouver la paix tant qu'elle n'a pas détruit les maisons et toutes les possessions du clan de « l'assassin ».

Mystérieuses disparitions

Kyamala est décédé en 1992. Au début de l'année 1999, un grand arbre situé non loin de sa maison a été coupé, et, dans un creux du tronc, on a trouvé une grande quantité de vieux billets. Au moment de sa mort, personne ne savait où le vieux Kyamala avait caché son argent – si sa famille avait été au courant, elle aurait utilisé cet argent pour payer les frais de scolarité de son petit fils, qui a quitté l'école peu après la mort du grand-père, faute d'argent.

William Matabi, un agriculteur du village de Sisiyi, avait caché 200 000 USH (125 dollars) à l'intérieur de son poste de radio. Une nuit, quelqu'un s'est introduit chez lui et a volé sa radio. William déclare : « Ça m'a donné une leçon – tant que la Caisse villageoise d'Elgon existera, je ne conserverai plus jamais d'argent chez moi ».

Tontines ou AREC

Les AREC sont très répandues dans la région du mont Elgon, comme partout en Afrique orientale – et, dans cette région, beaucoup de gens ont perdu de l'argent dans ce système. En conséquence, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique orientale, et du fait de relations de confiance limitées à l'intérieur de la communauté, les AREC sont généralement d'importance restreinte, que ce soit en termes d'effectifs ou de montants collectés. Les AREC constituent d'excellents systèmes pour épargner de façon disciplinée dans un but spécifique, en particulier lorsque ce but est cyclique ou récurrent. Cependant, c'est également la nature rigide, cyclique et auto-gérée des AREC traditionnelles à court terme qui constitue leur principal inconvénient, car elles sont peu armées pour répondre :

1. aux besoins urgents et imprévus ;
2. au besoin de constitution de sommes globales importantes sur le long terme ;
3. aux variations des capacités d'épargne des membres (réduites en cas de problème ou accrues après des revenus imprévus) ;
4. à la conservation d'argent à court terme (si, par exemple, le versement arrive un mois avant l'échéance des frais de scolarité).

Caisse villageoise d'Elgon

Très clairement, le risque qu'encourt l'épargne des pauvres dans ces mécanismes traditionnels est élevé. C'est pour cette raison que, lorsque la « Caisse villageoise d'Elgon » (EVB) a été créée, les habitants de la région se sont rués sur cette solution. Après 18 mois d'activité, l'EVB comptait 1 700 membres, qui avaient acheté 19,3 millions d'USH (12 063 dollars) de parts, effectué des dépôts d'épargne à hauteur de 515 millions d'USH (321 875 dollars) et des retraits à hauteur de 502 millions d'USH (313 750 dollars)⁸. Ainsi, en moyenne, chaque membre avait déposé 302 300 USH (189 dollars) et retiré 295 300 USH (185 dollars) auprès de cette institution⁹. L'importance du rôle joué par l'EVB dans la stratégie de gestion de trésorerie de ses membres est donc évidente ... et ce, en dépit de la mauvaise réputation des « caisses villageoises » et malgré le fait que le compte de l'EVB à la Co-operative Bank soit gelé.

L'EVB n'est pas la solution idéale¹⁰, et n'offre pas non plus la sécurité absolue d'une institution financière formelle (en fait, comme de nombreuses organisations financières fondées sur la communauté, elle lutte pour maintenir la qualité de son portefeuille de prêt). Néanmoins, l'EVB propose un service d'épargne orienté client et relativement peu risqué, en comparaison avec les alternatives dont disposent les habitants de Kamu et des villages voisins. A leur place, quelle option choisiriez-vous ¹¹?

⁸ Ces chiffres témoignent du niveau considérable de la demande et de la qualité des services fournis par l'EVB.

⁹ Pour comparaison, le PIB par habitant de l'Ouganda au 31 décembre 1999 était de 310 dollars.

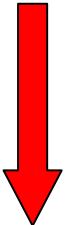
¹⁰ Ce que reconnaissent le Conseil d'administration comme le personnel, mais le fait qu'elle fonctionne de façon légale et officielle l'autorise à solliciter une assistance technique et des formations pour renforcer l'institution. Si l'EVB et d'autres institutions similaires devaient devenir illégales, elles continueraient leurs activités sous une forme ou une autre en tant qu'associations informelles d'épargne et de crédit, mais ne pourraient plus demander d'assistance de peur de tomber sous le coup de la loi.

¹¹ Bien entendu, de nombreux habitants des villages de la région d'Elgon continuent à diversifier leurs modes d'épargne et à détenir de petits montants dans chaque système – une partie à domicile, une partie en nature et une partie à la Caisse villageoise d'Elgon, tout en participant à des AREC.

Discussion et conclusions :*Perception et expérience :*

Il est intéressant de comparer les tableaux 6-8 de l'étude, récapitulatifs de l'épargne et des pertes dans les secteurs formel, semi-formel et informel, avec le tableau ci-dessous, montrant la perception des personnes interrogées dans le cadre de la partie qualitative de l'étude. On a demandé aux participants des groupes de discussion d'identifier les systèmes qu'ils utilisent pour épargner et de les classer par niveau de sécurité. Voici les résultats :

Tableau 9 : la sécurité relative des systèmes financiers

Perception que les participants aux discussions thématiques de groupe ont de la sécurité relative des systèmes financiers, du plus sûr au moins sûr		Expérience des participants à l'étude	
		Incidence de perte en % du nombre d'utilisateurs du système sur les 12 derniers mois	Taux de perte en % des montants épargnés sur les 12 derniers mois
<i>Le plus sûr</i>	Banques publiques	16 %	3 %
	Banques privées		
	IMF-ONG	28 % (note 9.1)	9 % (note 9.1)
	Epargne à domicile	68 %	26 %
	Caisses villageoises/associations de services financiers	17 %	12 %
	Coopératives rurales d'épargne et de crédit		
	Garde-monnaie	20 %	8 %
	AREC	27 %	6 %
	Clubs d'épargne	29 %	11 %
<i>Le moins sûr</i>	ACEC	40 %	21 %

Note 9.1 : il s'agit de moyennes pondérées des programmes de prêt de groupe et des programmes de prêt individuel.

A première vue, cette comparaison offre une image un peu confuse, mais voici quelques aspects qui peuvent éclairer l'analyse de ces résultats :

1. Les pertes subies auprès des banques commerciales résultent de la faillite et de la fermeture, par la Banque d'Ouganda, de la Greenland Bank et de la Co-operative Bank.
2. Les pertes subies auprès des IMF (dont 90 % fonctionnent avec des garanties de groupe) sont principalement dues à l'utilisation de l'épargne obligatoire des membres des groupes (fonds d'assurance des prêts) pour rembourser les prêts des personnes insolubles.
3. Les chiffres les plus marquants concernant les pertes (épargne à domicile) doivent être analysés à la lumière d'éléments spécifiques en termes de genre et d'accès (voir discussion plus haut). Les hommes considèrent probablement l'épargne à domicile comme plus risquée.
4. La perception du risque par les participants aux DTG concernant les différents mécanismes résulte d'un vécu de plusieurs années, tandis que l'expérience des participants correspond ici aux événements vécus sur les 12 derniers mois avec les systèmes d'épargne qu'ils ont choisis. On peut raisonnablement admettre que les participants à l'étude n'ont confié leur épargne qu'à des systèmes qu'ils considéraient comme relativement peu risqués – c'est-à-dire uniquement dans les AREC/ACEC/coopératives d'épargne et de crédit, etc., les plus solides, dont la gestion et la dissolution semblaient avoir causé des pertes, sinon nulles, du moins minimales à leurs participants. Ainsi, comme on l'avait déjà observé au Bangladesh (Wright, 2000), le marché a commencé à faire le tri entre les systèmes d'épargne les moins risqués et les plus risqués.

Signification pour les pauvres :

L'élément le plus marquant parmi ces résultats est que les formes les plus répandues d'épargne informelle, c'est-à-dire l'épargne en nature et l'épargne à domicile, sont aussi les plus risquées, avec respectivement 75 % et 68 % d'incidence de perte. Elles donnent toutes deux lieu à des pertes annuelles moyennes de 18 % des sommes totales épargnées. L'autre mécanisme d'épargne courant, le prêt réciproque, présente également un risque élevé, avec une incidence de perte de 69 % et un taux de perte annuel moyen de 17 %.

Peut-être en raison d'un processus de sélection progressivement plus prudent, les autres alternatives (AREC, fonds informels, ACEC, etc.) du secteur informel se sont avérées moins risquées au cours des 12 derniers mois. Mais beaucoup des personnes interrogées choisissent de ne pas recourir à ces alternatives. Du fait des expériences passées, elles sont toujours considérées par le plus grand nombre comme encore plus risquées. En conséquence du processus de sélection très prudent, les alternatives présentant le moins de risque ne sont apparemment désormais accessibles qu'à une proportion limitée de la population considérée – par exemple, même les AREC ne sont utilisées que par 23 % de l'échantillon. En bref, lorsque les pauvres n'ont pas accès aux services d'épargne formels ou semi-formels, ils sont obligés de recourir à un secteur informel extrêmement risqué ... où ils ont pratiquement toutes les chances de perdre une grande partie de leur épargne.

Signification pour les banques centrales :

Il est également généralement admis que les banques commerciales et les quelques grandes IMF qui ont acquis un statut les plaçant sous la supervision des banques centrales ne seront jamais en mesure de proposer des services d'épargne aux pauvres dans les régions rurales isolées. En fait, on observe même une tendance contraire, avec des fermetures toujours plus nombreuses d'agences rurales de banques commerciales dans toute l'Afrique. Un certain esprit créatif et une certaine souplesse sont nécessaires pour remédier à ce problème. Il ne suffit pas de dire « Nous ne pouvons garantir la sécurité de vos dépôts dans des institutions non surveillées, donc vous ne pouvez pas leur confier votre épargne » – cela ne fait que contraindre les gens à se tourner vers (ou à rester dans) le secteur informel, très risqué.

Pour reprendre les termes de Christen et Rosenberg (2000) : « Kate McKee d'USAID a souligné qu'une telle politique revient souvent à dire aux personnes de ces communautés que, comme des services de dépôt de qualité (c'est-à-dire supervisés efficacement) ne peuvent leur être fournis, alors il vaut mieux qu'ils n'aient accès à aucun service de dépôt. Dans les zones rurales, en particulier, les collecteurs de dépôts « non supervisés » sont souvent les seules personnes désireuses et en mesure de fournir ce type de service dans une localité donnée. Les clients sont souvent tout à fait conscients du risque que comportent ces organisations, mais continuent à les utiliser, car les autres options disponibles sont encore plus risquées ».

Pendant trop longtemps, les dirigeants des banques centrales ont considéré la protection des déposants en termes absolus. L'expérience vécue par de nombreux clients de la Co-operative Bank en Ouganda démontre que la protection absolue des déposants est pratiquement impossible. De plus, et c'est là le plus important, ***lorsque l'on aborde la « sécurisation des dépôts des pauvres », il est essentiel de penser en termes de risque relatif plutôt qu'en termes de risque absolu.*** De la même façon que les riches prennent des décisions d'investissement et d'épargne sur la base du risque et du rendement relatifs des diverses solutions qui s'offrent à eux, les pauvres sont constamment confrontés à la nécessité d'évaluer le risque relatif des options d'épargne limitées dont ils disposent.

Enfin, l'idée répandue selon laquelle les pauvres « perdent l'épargne de toute une vie » dans des institutions financières défaillantes mérite d'être réexaminée. Les pauvres ne sont pas stupides : de la même façon que les riches diversifient leurs portefeuilles pour minimiser leur exposition au risque de défaillance de chaque institution, les pauvres ont recours à divers systèmes d'épargne pour minimiser le risque d'une perte catastrophique. Dans le cadre de cette étude, le nombre de clients des divers systèmes utilisés était de 4 960, pour 1 500 personnes interrogées, ce qui correspond à une moyenne de 3,3 systèmes par personne interrogée.

Signification pour le secteur de la microfinance :

On pourrait penser que les petites IMF sont des institutions risquées, où l'épargne n'est pas en sécurité. Cependant, comme le montre l'analyse exposée plus haut, en termes relatifs, elles s'avèrent dans bien des cas beaucoup plus sûres que les mécanismes informels les plus courants que les pauvres sont contraints d'utiliser du fait des politiques interdisant aux IMF de mobiliser de l'épargne.

De plus, les services d'épargne jouent un rôle important dans la gestion des entreprises et du budget des ménages, et beaucoup de pauvres prendraient volontiers le risque de miser sur une petite IMF, avec une durée de vie de quelques années, fournissant un service utile. L'exemple de la Caisse villageoise d'Elgon, présenté plus haut, illustre très bien cette réalité. En activité depuis deux ans au moment de notre étude, cette institution a fourni de très précieux services à 1 700 clients, qui ont effectué des dépôts à hauteur de 515 millions d'USH (321 875 dollars) et des retraits à hauteur de 502 millions d'USH (313 750 dollars). La plupart des clients utilisent surtout leur compte comme un compte courant, pour gérer leurs transactions commerciales, et seul un montant relativement faible (5 dollars en moyenne par compte) est laissé en dépôt « à risque » auprès de l'institution. Réguler ce service, et donc le supprimer, pour des raisons de « protection des déposants » en dépit d'une exposition au risque limitée, ne serait certainement pas leur rendre service.

A ce jour, les banques centrales et les « maîtres » de la microfinance ont été plutôt avares de réflexions sur la façon d'optimiser la sécurité des dépôts détenus par les pauvres auprès des petites IMF – en général, ils préfèrent, pour garantir cette sécurité, interdire purement et simplement aux IMF de fournir des services d'épargne. Ce faisant, ils ignorent les besoins et les attentes des clients des IMF. De plus, en particulier dans les zones rurales isolées, les systèmes communautaires, possédés et gérés par les utilisateurs, constituent très souvent la seule solution durable qui s'offre aux pauvres pour accéder à des services financiers. Chercher à les supprimer par des réglementations ne fera que contraindre ce secteur potentiellement important du secteur financier rural à la clandestinité – hors de portée des seuls programmes de formation et d'assistance technique qui pourraient renforcer les institutions et protéger les dépôts que bon nombre d'entre elles continueront de toute façon à accepter.

Cela ne signifie pas qu'aucun effort ne doit être fait pour démasquer et fermer les institutions semi-formelles qui cherchent délibérément à dépouiller les pauvres de leur épargne. En fait, cet effort doit même être accru. Cependant, il est nécessaire de reconnaître que l'interdiction aveugle et draconienne de la mobilisation de l'épargne :

n'empêche pas ces institutions de s'implanter dans des régions où il n'existe pas (ou pratiquement pas) d'alternatives formelles/semi-formelles pour les pauvres – comme c'est le cas dans la majeure partie de l'Afrique rurale,
ni ne protège l'épargne des pauvres, mais au contraire les contraint à se tourner vers (ou à demeurer dans) des systèmes informels présentant un risque relatif élevé.

Au vu du caractère très risqué de l'épargne dans le secteur informel, il serait probablement plus avisé d'aider les clients à mieux appréhender le risque relatif de l'épargne dans ces institutions semi-formelles. Les résultats de cette étude montrent également que les pauvres accordent une importance réelle au fait que les institutions soient tenues de rendre des comptes à un organe de supervision externe, comme les autorités locales, qui enregistrent les AREC/ACEC, ou les organisations internationales mères des IMF-ONG. De toute évidence, ce type d'obligation renforce la confiance des pauvres dans l'institution et facilite les activités de mobilisation de l'épargne de cette dernière. Ainsi, les IMF sérieuses du secteur informel devraient plutôt souhaiter cette supervision externe et faire savoir publiquement qu'elles s'y conforment. Du fait de ce besoin de crédibilité et de confiance, et en raison de la nécessité de repérer et de fermer les institutions frauduleuses, les institutions semi-formelles, tous types confondus, devraient toutes être intégrées dans un cadre externe de supervision, *à condition que le type et l'échelle de ce cadre soient adaptés à l'institution*. Il appartient au secteur de la microfinance de développer ce cadre – et l'histoire des mutuelles de crédit et des autorités d'encadrement des coopératives dans le monde suggère que la tâche ne sera pas aisée.

En premier lieu, il importe d'améliorer la supervision interne (systèmes comptables, contrôle interne, gouvernance, transparence adéquate pour permettre aux membres de prendre leurs propres décisions concernant les risques associés à l'épargne dans l'institution, etc.). Parallèlement, le secteur de la microfinance doit chercher des modes alternatifs et adéquats de supervision externe, de préférence un système volontaire fondé sur des organes décentralisés non gouvernementaux (voir encadré ci-dessous).

C'est un domaine qui reste encore très peu exploré par le secteur et qui requiert une attention accrue à l'avenir.

Cela dit, les pauvres ne peuvent attendre la mise en place du système parfait pour protéger leurs dépôts ... en fait, les expériences du secteur commercial formel démontrent que ce système parfait n'existe pas. Dans l'immédiat, il est préférable de donner le choix aux pauvres plutôt que de les précipiter ou de les abandonner dans les environnements d'épargne à haut risque qui constituent actuellement leur seule alternative. Nous devons toutefois chercher à les informer sur ce choix, afin qu'ils puissent prendre des décisions autonomes concernant les options disponibles et les risques relatifs que représente chacune d'entre elles.

Pour conclure : quelques suggestions
(point de vue personnel - Wright, 2000)

Même si ce système peut paraître complexe, je pense que six niveaux ou catégories d'IMF sont nécessaires pour une supervision efficace – dont seulement un/une implique la Banque centrale. Voici ces catégories :

IMF « Gold » : supervisées par la Banque centrale, couvertes par le programme d'Etat de garantie des dépôts et encouragées à commercialiser leurs services à ce titre.

IMF « Premium » (peut inclure de grandes organisations possédées et gérées par les membres) : supervisées par une agence de rating, éventuellement couvertes par un fonds commun de garantie des dépôts et commercialisant leurs services à ce titre.

IMF ordinaires d'épargne et de crédit : proposant des services de prêt (sur leurs fonds propres ou sur des fonds empruntés) et d'épargne, les dépôts mobilisés étant placés auprès de banques du secteur formel supervisées par la Banque centrale. Les IMF ordinaires d'épargne et de crédit ne seraient pas autorisées à utiliser l'épargne qu'elles mobilisent pour financer les crédits qu'elles octroient.

IMF ordinaires de crédit : proposant uniquement des prêts et déposant les montants d'épargne obligatoire/les fonds d'assurance crédit mobilisés en vertu de la méthodologie de prêt dans des banques du secteur formel supervisées par la Banque centrale.

Grandes IMF possédées et gérées par les membres : déclaration de risque obligatoire, formation des agents par des formateurs agréés, présentation obligatoire de rapports et obligation d'un audit annuel/évaluation CAMEL annuelle par des auditeurs agréés. Des formats simplifiés des rapports d'audit seraient ensuite examinés par les membres de l'IMF lors de leur assemblée générale annuelle. Par ailleurs, les rapports d'audit pourraient être examinés par une organisation faîtière, qui publierait périodiquement dans la presse locale/nationale des tableaux très simples d'indicateurs de performance pour ces grandes IMF possédées et gérées par les membres.

Petites IMF possédées et gérées par les membres : déclaration de risque obligatoire, formation des agents par des formateurs agréés, présentation obligatoire de rapports et obligation d'un audit annuel par des auditeurs agréés.

Des formats simplifiés des rapports d'audit seraient ensuite examinés par les membres de l'IMF lors de leur assemblée générale annuelle.

Références bibliographiques

Adams, Dale W. et Fitchett, D, « Informal Finance in Low-Income Countries », *Westview Press, Boulder, Colorado*, 1992.

Christen, Robert Peck et Richard Rosenberg, « The Rush to Regulate: Legal Frameworks for Microfinance », *Etude Spéciale n°4, CGAP*, Washington, 2000.

Miracle, Marvin P., Diane S. Miracle et Laurie Cohen, « Informal Savings Mobilization in Africa », *Economic Development and Cultural Change*, 28, 1980.

Mutesasira, Leonard, « Use and Impact of Savings Services among the Poor in Uganda », *présentation préparée pour MicroSave-Africa*, 1999.

Mutesasira, Leonard, et Graham A. N. Wright, « It's Expensive to be Poor: Losses Suffered by People

Saving in the Informal Sector », à paraître.

Robinson, M., « Savings Mobilization and Microenterprise Finance: The Indonesian Experience » in Otero, Maria, Elizabeth Rhyne, « The New World of Microenterprise Finance », *Kumarian Press*, West Hartford, 1994, et *Intermediate Technology Publications*, Londres, 1994.

Rutherford, Stuart, « Les pauvres et l'épargne : méthodes, emploi et impact de l'épargne des pauvres en Afrique de l'Est », *présentation préparée pour MicroSave-Africa*, 1999.

Rutherford, Stuart, « Comment les pauvres gèrent leur argent », Gret/ Karthala, 2002

Shipton, P., « Time and Money in the Western Sahel: A Clash of Cultures in Gambian Rural Finance », *Anthropology and Institutional Economics*. J. M. Acheson. Lanham, University Press of America: 283-327, Etats-Unis, 1994.

Vogel, R.C., « Savings Mobilization: The Forgotten Half of Rural Finance », in « Undermining Rural Development with Cheap Credit », publié par D.W. Adams, D. Graham et J.D. Von Pischke, Westview Press, Boulder, 1984.

Wright, Graham A.N., « Principles and Practice: Myths of Regulation and Supervision », *présentation préparée pour MicroSave-Africa*, 2000.

Wright, Graham A.N., « A Critical Review of Savings Products in Africa and Elsewhere », *présentation préparée pour MicroSave-Africa*, 2000a.